

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'**exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif**, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Couffy-sur-Sarsonne, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER.

PRESENTS : BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, LEGATHE Jean-Louis, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice

ABSENTS : BARRIER Jean-Baptiste, DEVEDEUX Jean-Paul, LE GALL Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : BOGUET Gérard

Date de convocation : 25/11/2025

Membres en exercice : 8	Présents : 5	Votants : 5	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------------	--------------	-------------	----------	------------	----------------

Référence DIEGE :	2025-12-02-7
Objet :	Tarif de l'assainissement collectif – Année 2026

Monsieur le Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Saint-Rémy :

Forfait :	79,68 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	2,08 €/m³

Autres communes du Syndicat de la Diège :

Forfait :	85,68 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	2,24 €/m³

Monsieur le Président rappelle qu'à ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Monsieur le Président indique que la commune de St-Exupéry-les-Roches, dont la compétence assainissement collectif sera transférée au Syndicat de la Diège au 1^{er} janvier 2026, a délibéré sur les tarifs applicables sur sa commune à partir du 1^{er} janvier 2026 (conformément au lissage défini ensemble afin d'avoir un prix harmonisé au 1^{er} janvier 2030).

St-Exupéry-les-Roches :

Forfait :	59,98 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	1,57 €/m³

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

- DECIDENT de fixer le tarif de l'assainissement collectif, pour l'année 2026, comme défini ci-dessus.

Fait et délibéré à COUFFY-SUR-SARSONNE,
Le 02/12/2025
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

